



Bordeaux, le 24 octobre 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Évacuation d'un squat à Bordeaux présentant un péril imminent

A la demande du maire de Bordeaux, la préfète de la Gironde a accordé le concours de la force publique pour procéder ce matin à l'évacuation d'un squat, situé 6 rue Canolle à Bordeaux.

Cette décision s'appuie sur l'article L 511-3 du code de la construction et de l'habitation permettant au maire de faire cesser le péril grave et imminent en demandant à l'État de procéder à l'évacuation de l'immeuble pour garantir la sécurité.

En effet, cet immeuble est soumis à un arrêté de péril imminent, pris par la mairie de Bordeaux, compte tenu du risque d'écroulement de la construction (fissures apparentes, détachement de certaines pièces de la façade ...). Le lieu présente également un danger pour la sécurité de ses occupants en raison de l'existence de branchements électriques sauvages et de la présence de bouteilles de gaz.

Au préalable, les occupants ont été informés du danger lié à cette occupation et il leur a été demandé de quitter les lieux. Ces derniers ont expressément refusé.

L'outre l'illégalité de cette occupation, l'annonce faite par les occupants sur les réseaux sociaux de créer un espace de rencontre ouvert au public, dans un lieu frappé de péril grave et imminent, a motivé l'évacuation sans délai du site.

L'opération conduite par les services de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) s'est déroulée dans le calme. Une dizaine de personnes était présente au moment de l'évacuation. Ils ont pu repartir avec leurs affaires personnelles.

Les lieux libérés de toute occupation illicite ont été sécurisés afin d'empêcher toute nouvelle intrusion compte tenu du risque d'écroulement de l'immeuble.